

Paris, le 23 juin 2023

Communiqué de presse

Négociations salariales dans les HCR : une nouvelle et significative revalorisation des salaires minima actée entre les partenaires sociaux !

À l'issue des négociations sur les salaires minima de la branche des hôtels cafés restaurants, une nouvelle grille de salaire a été signée par l'ensemble des organisations patronales ainsi que par la CFDT et FO.

Le GHR salue la signature de cette nouvelle grille de salaires qui représente un effort significatif dans un contexte de hausse généralisée des charges d'exploitation des entreprises et d'inflation.

Cette revalorisation salariale s'accompagne également d'une meilleure prise en compte de l'expérience professionnelle en ramenant à 1 an le délai de passage à l'échelon 2 pour les salariés positionnés au Niveau I échelon 1.

Par ces évolutions conventionnelles, le GHR confirme ses engagements en faveur de l'attractivité des métiers de la branche et donne rendez-vous aux partenaires sociaux pour poursuivre un dialogue de branche constructif et responsable.

À propos du GHR

Le Groupement des Hôtels Restaurants de France (GHR) est né le 1er janvier 2023 de la fusion de trois organisations professionnelles représentatives : le **GNI**, Groupement National des Indépendants Hôtellerie et Restauration, le **SNRTC**, Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale et le **SNRPO**, Syndicat National de la Restauration Publique Organisée.

Le GHR fédère à ce jour 15 000 établissements employant 180 000 salariés.

